Marisol Touraine, Ministre des Affaires sociales et de la Santé, a pris acte de la décision de l'**Agence nationale de sécurité du médicament**
et
des produits de santé
(ANSM) concernant la spécialité
Diane 35
. Cette décision a été prise pour garantir la sécurité des femmes. Il convient de rappeler que ce médicament n'a pas été mis sur le marché français comme contraceptif, mais pour soigner l'acné, sachant qu'il existe des alternatives thérapeutiques.

Les femmes qui prennent Diane 35 ou l'un de ses génériques ne doivent pas interrompre brutalement leur traitement, comme l'a indiqué l'ANSM. Elles doivent revoir leur médecin, qui envisagera avec elles le mode de contraception le plus adapté ou le traitement contre d'acné qui leur convient.

Avant tout, la pilule permet à des millions de femmes d'exercer librement leur droit à la contraception. Marisol Touraine rappelle que la confiance des femmes dans leur mode de contraception est un enjeu majeur de santé publique, que le débat actuel ne doit pas conduire à discréditer.

Un numéro vert gratuit a été mis en place pour informer les femmes sur les pilules contraceptives. Des questions sur Diane 35 peuvent y être posées. Lors d'une visite de la plateforme téléphonique de ce numéro vert aujourd'hui, Marisol Touraine a eu l'occasion de saluer la qualité des réponses apportées par la cinquantaine d'opérateurs, formés et encadrés par trois sages-femmes et un médecin.

Le numéro vert a déjà reçu en 6 jours environ 6 000 appels, soit près de 1 000 appels par jour.

N° vert sur les pilules (gratuit) : 0800 636 636, du lundi au samedi (9h-20h)